

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2010

OBJET

de la Délibération

FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Date de convocation du Conseil Municipal

4 février 2010

Date d'affichage : 4 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur MARCHAND

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, DERRIEN, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à M. LE MAPIHAN
Mlle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à M. PERESSE

FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Rapport de Henri LE DORZE

Le marché à bons de commande de fourniture de fioul domestique arrive à échéance.

Une nouvelle consultation a été lancée pour les années 2010 à 2013.

Un avis d'appel public à la concurrence a été passé dans le BOAMP, sur le site de la ville et le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e.megalis bretagne.

5 dossiers ont été retirés et 3 offres sont parvenues dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 janvier 2010 pour l'attribution.

Après analyse des offres et conformément au critère unique annoncé du prix le plus bas, la commission a proposé le classement suivant :

- 1 – Ets PICAUD
- 2 – Combustibles de l'ouest
- 3 – BOLLORE énergie

Nous vous proposons :

- D'accepter le classement de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 11 février 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**